

Pomarez, une petite ville à la campagne!

SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

Grand Concert de Sainter Cécile

Salle André GARBAY (chauffée) à 21 heures (entrée libre)

Mec

L'ORCHESTERE DE L'ECOLE DE MUSIQUE Direction Jérémy LACAZE



et CHARMONIE DE POMAREZ

Direction Véronique GUILHORRE

A Missue du concert le pôt de l'amitié
vous sera offert par l'Harmonie

Dimanche 3 Décembre - 11 H. MESSE EN MUSIQUE

Salle André GARBAY (chauffée)

LE MOT du MAIRE



Il y a exactement 1 an, dans mon éditorial de l'automne 2016, j'abordais le sujet du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). L'accent était alors mis sur les zones constructibles et sur la possibilité selon laquelle leur surface pourrait être fortement réduite.

La sentence est tombée.

Dans notre PLU actuel, on compte entre 20 et 25 hectares immédiatement constructibles si besoin était. A cela, ajoutons une quinzaine d'hectares pouvant devenir urbanisables sur simple décision du Conseil Municipal, si les 20 ou 25 premiers étaient occupés, ce qui n'est évidemment pas le cas. Ajoutons également un peu plus de 30 hectares à même de recevoir un parc résidentiel de loisirs, route de Dax, à condition d'avoir un porteur de projet.

Vous conviendrez qu'il s'agit là d'une situation confortable en terme de développement de notre commune, mais peu conforme aux lois actuelles (ALUR, GRENELLE 1 et 2, NOTRE).

Dans le PLUI, point de tout cela. Exit le parc résidentiel, les différents porteurs de projet ayant jeté l'éponge devant l'énorme coût d'aménagement. C'est là un moindre mal. Exit également les quinze hectares pouvant devenir constructibles sur simple délibération du Conseil Municipal. Ce n'est là encore pas très grave, les 20 ou 25 hectares de base s'avérant suffisants. Mais voilà, ceux-ci vont fondre comme neige au soleil. Les services de l'Etat, par le coefficient d'augmentation de la population retenu, a tranché.

Les seize communes de notre communauté devront se contenter de 50 hectares, qui devraient suffire pour leur assurer un développement, pour les 10 prochaines années, identique aux 10 à 15 dernières.

Amou et Pomarez se partageant la moitié du gâteau, soit 12,5 hectares chacune.

12,5 hectares pour nous donc. A cela il faut retirer les "dents creuses", petites parcelles aujourd'hui vides qu'il faudra construire afin de densifier l'habitat, comme le demande la loi. Elles représentent environ 3 hectares. Restent donc 9,5 hectares sur les 20 à 25 disponibles aujourd'hui. La coupe va être sévère.

Et la façon d'opérer plus que délicate. Le PLUI sera opérationnel au 4ème trimestre 2019.

Mais la cartographie du zonage doit être prête au printemps de cette même année, puisqu'elle doit ensuite passer en enquête publique. Autant dire que les terrains qui n'auront pas connu un début de construction à cette date seront systématiquement exclus des zones constructibles.

Les PLUI ayant une durée de vie d'environ 10 ans, ce n'est qu'à partir de 2030 que leurs propriétaires pourront espérer une évolution positive quant au reclassement de leur patrimoine.

Claude LASSERRE

Comité de rédaction du bulletin municipal : Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lasserre, Pascal Cassiau.

Pose 1ère pierre du futur EHPAD.



Vendredi 13 octobre les responsables de l'ADGESSA, gestionnaire de l'EHPAD de Pomarez, organisaient une petite cérémonie sur le site de la future maison de retraite. Traditionnellement appelée "pose de la première pierre", au vu de l'évolution du chantier déjà bien avancé, la cérémonie a consisté à sceller, dans le béton de la structure, un tube de cuivre contenant un document relatant l'historique des évènements qui ont mené à la construction de ce nouvel établissement. Tels les signaux de notre civilisation, envoyés par divers moyens aux éventuels extraterrestres qui s'intéresseraient à nous, ce document apportera des informations aux futures générations lors de la démolition de ce bâtiment, mais pas avant plusieurs siècles, a précisé M. GARCIA, président de l'ADGESSA.

Nombre de personnalités assistaient à cette rencontre amicale et conviviale. Outre le président, déjà cité, et le directeur de l'ADGESSA, M. GUITON, M. MARQUE directeur de l'EHPAD de Bernède, Mme. la directrice de l'ARS, M. GIUDICELLI, Sous/Préfet de Dax, M. Boris VALLEAU, député, M. le Maire de Pomarez, les responsables de l'ESSOR Pomarézien, les résidents et leur famille.

Chacun a convenu du bien fondé de cette construction, de son impact sur la vie économique de notre cité, ainsi que sur l'emploi local. M. GARCIA a remercié les partenaires financiers, ARS et Conseil Départemental, aussi la Mairie pour avoir grandement facilité cette réalisation. Rendez-vous est donné pour l'inauguration au milieu de l'année 2019.

Une borne de charge pour véhicules électriques.



18 € par an

Montant de la carte d'abonnement MObi VE distribuée par le SYDEC.

Badge de paiement commun pour l'ensemble des bornes des Landes mais aussi des départements li mitrophes (64,47,33,24).

Dans les Landes, le réseau d'infrastructures de recharge propose 45 bornes rapides avec stockage (près de 30 min. de charge) et 47 bornes accélérées (de 1h30 à 8 heures de charge), afin de développer la mobilité électrique et de favoriser l'émergence des véhicules propres. Une borne accélérée (2 places - charge complète estimée entre 1.5 heures à 8 heures selon les batteries) a été installée à Pomarez.La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par l le SYDEC.

Pour s'abonner, l'usager doit créer son compte utilisateur sur www.MObIVE.fr. Il bénéficie alors d'un tarif préférentiel. Pour utiliser une borne de manière occasionnelle (sans inscription), le plus simple est d'utiliser l'application pour smartphone MObIVE en la téléchargeant, puis de payer sa session de charge à l'aide d'une carte de crédit.



Nouveau mode de chauffage.

Initiées par le Pays Adour Chalosse Tursan, plusieurs études ont été menées, ces dernières années dans diverses collectivités, en vue de développer la filière "bois-énergie" en remplacement des anciennes filières à base d'énergies non renouvelables. Les pouvoirs publics incitent en effet, par le biais d'aides financières, les collectivités à basculer sur cette nouvelle approche en terme de chauffage des édifices publics.

Pour ce qui concerne notre commune, la constatation a été la suivante : le complexe scolaire est chauffé en partie par l'électricité (les parties qui ont connu des travaux récents) et par le fioul pour ce qui concerne les bâtiments les plus anciens. Parallèlement, nous cherchions un moyen de chauffer la salle André Garbay afin de l'utiliser dans les meilleures conditions toute l'année.

Cyril Métois a conduit ce type d'études pour le compte du Pays A.C.T. d'abord, avant de continuer sa mission auprès du SYDEC qui a pris cette compétence.

La conclusion de son étude débouchait sur l'opportunité d'installer une chaudière bois en remplacement de la chaudière fioul de l'école existante, très énergivore, et d'étendre son rayon d'action jusqu'à la salle de sports.

L'installation, très complexe, vient de se terminer. Nous disposons donc d'un local abritant un silo à bois de 40m3, une chaudière d'une puissance de 100 kw fonctionnant au bois plaquettes, et d'une chaudière fioul d'appoint, qui ne sera sollicitée qu'en début de chauffe ou lors de grands froids en complément du chauffage bois. Le tout régulé sur trois zones d'occupations différentes : l'école, le bloc garderie-cdi et la salle André Garbay.

Pour information!

PERMANENCE LIGUE CONTRE LE CANCER

La Ligue Contre le Cancer assure des permanences pour les personnes malades et leurs proches de 14 h 30 à 17 h, le 3 ème mardi du mois dans les locaux de la mairie. Tél: 05 58 90 98 85



L'étude a démontré également la pertinence de cette installation sur le plan financier. Il faut savoir que le chauffage de l'école et de la salle de sports ne coûtera pas plus que celui de la seule école auparavant. Ceci par l'économie induite par l'arrêt de la vieille chaudière.

Tous les détails sur l'investissement et le financement seront présentés lors de l'inauguration de cette réalisation qui interviendra au cours de cet hiver.

Il s'est installé!

DARRI ELEC

ELECTRICITE GENERALE
NEUF ET RÉNOVATION
PARABOLE ET ANTENNE
07 83 20 10 13
Adrien DARRIGADE
darri.elec@gmail.com

Les bénévoles sont passés à table ! Le 28 octobre

Afin de remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé au succès de la journée d'inauguration des arènes du 1er juillet, le conseil municipal a retroussé les manches et s'est à son tour mis en cuisine et au service pour leur concocter un bon repas. Nombreux ont répondu à l'invitation. Un moment chaleureux de partage et de convivialité.

A nouveau un grand merci à tous pour votre investissement!







Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



Autour des représentants des anciens combattants, des pompiers et de la municipalité, c'est une nouvelle fois très nombreux que les Pomaréziens se sont réunis pour commémorer le 99ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918,

Accompagnés par l'Harmonie de Pomarez, les enfants des écoles ont fait la lecture des manifestes du souvenir. Après le dépôt de gerbe, le respect d'une minute de silence et l'interprétation de la Marseillaise, un vin d'honneur municipal a clôturé cette cérémonie.







Un départ à la retraite et des médailles du travail honorés

Vendredi 3 novembre a été organisée une soirée conviviale en l'honneur du départ à la retraite de Christine Daillencq, ainsi que pour la remise des médailles du travail de Patricia LABASTE et Benoît LARRERE.



Claude Lasserre a, pour commencer, rappelé la longue et méritante carrière de Christine au sein de notre école. D'abord en temps qu'aide ATSEM pour finir agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles. Plus d'une génération d'enfants s'est retrouvée sous sa protection, a souligné Mr le Maire. Il a ensuite fait valoir son dévouement, son implication et son professionnalisme. Il en fut de même pour Patricia Labaste, médaillée d'argent du travail pour sa compétence et sa qualité de service comme responsable de la cantine et Benoît Larrere médaillé de vermeil, pour son professionnalisme et son excellente gestion des espaces verts. Mr le Maire a loué chacun des 3 pour leur sens de l'intérêt général et leur capacité d'adaptation au fil du temps et des années. En présence de leurs collègues, amis et de leur famille, un buffet dînatoire a été servi pour achever une soirée placée sur le ton de l'émotion et de la joie partagée. Nous souhaitons une belle et heureuse retraite à Christine, qui n'a pas démérité durant toutes ces années. Et bien sûr une suite professionnelle épanouissante à Patricia et Benoît à leurs postes respectifs.



















AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

la montée en débit (2016 - 2018)

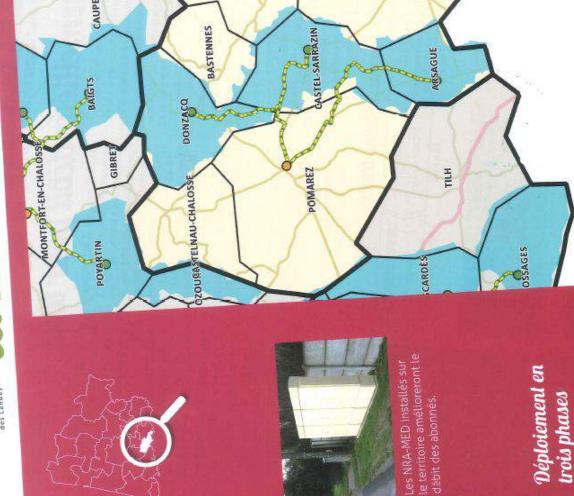


Communauté de

communes des

Vallées des

Coteaux et



ASTEU LACRAB POUDE MOMUY LABASTIDE-CHALOSSI HAGETIN BASSERCLES HORSARRIEU 0 ARGELOS SERRESLOUS-ET-ARRIBANS CASTAIGNOS-SOUSTENS BEYRIES DOAZIT SAINT-CRICQ-CHALOSSE CAZALIS MARPAPS NASSIET BRASSEMPOUY BONNEGARDI MAYLIS SERGOUEY LARBEY GAUJACQ AMOU CAUPENNE



Données non contractuelles

transmises par Orange.

📔 Montée en débit en 2018

.-- Liaison fibre optique

Montée en débit en 2016 🔳 Montée en débit en 2017



Aménagement numérique : la montée en débit Foire aux questions

À quels débits pourrais-je accéder à Internet ?

La montée en débit consiste à réduire la longueur de la ligne téléphonique de l'abonné et, par conséquent, à améliorer le signal.

En fonction de la qualité des lignes téléphoniques, entre 80 % et 90 % des abonnés dépendant du nouveau NRA-MED pourront

pénéficier d'un débit supérieur à 8 Mbit/s, débit compatible avec la fourniture des services « triple play ».

Qui est concerné par la montée en débit ? Comment les abonnés sont-ils informés ?

Tous les administrés se situant dans la zone de couverture sont susceptibles d'en bénéficier (voir carte). Le SYDEC ne dispose pas d'informations nominatives.

Cependant, la migration de la ligne téléphonique sur le nouveau NRA-MED peut être confirmée à partir du site www.ariase.com (attention, les dates de migration sont non contractuelles) ou bien en appelant son fournisseur d'accès à Internet.

Que doit faire l'abonné pour en bénéficier ?

Si aucune amélioration de débit n'est constatée par l'abonné après l'ouverture commerciale du NRA-MED, ce dernier devra

contacter son fournisseur d'accès à Internet pour faire évoluer son offre.

Pourra-t-on profiter des offres " triple play " ?

L'augmentation des débits peut effectivement rendre possible la fourniture des services «triple play» depuis le nouveau NRA-MED si, et seulement si, ces services sont déjà

proposés par les opérateurs sur le NRA d'origine. Dans le cas contraire, l'ouverture de ces services dépend uniquement des choix d'investissement des opérateurs.

Qui contacter en cas de dommages sur le réseau ?

Si vous constatez des dégradations du réseau téléphonique (poteaux et/ou

lignes à terre, etc.), signalez-les à Orange : https://1013.orange.fr.

Contact

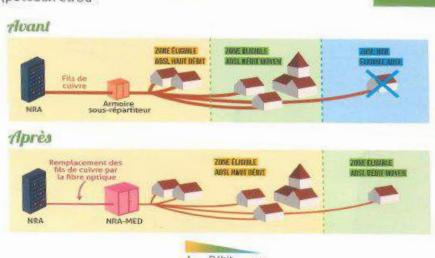
D'autres questions?

SYDEC - Pôle numérique 55, rue Martin Luther King CS 70627 40006 Mont-de-Marsan Cedex

Tel.: 05 58 85 71 71 numerique@sydec40.fr

Un problème sur ma ligne ?

Contactez votre fournisseur d'accès en cas de coupures, pertes de connexion, baisses de débit, etc.



LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS A Y GAGNER!



COMMENT ÇA MARCHE?

- Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur
- Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr LPEKD66 Mthab73

Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.



- 4 Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.
- 5 Validez et c'est terminé! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous





- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées!
- Un recensement moins coûteux

AUJOURD'HUI : Mes démarches administratives à portée de CLICS

Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet.

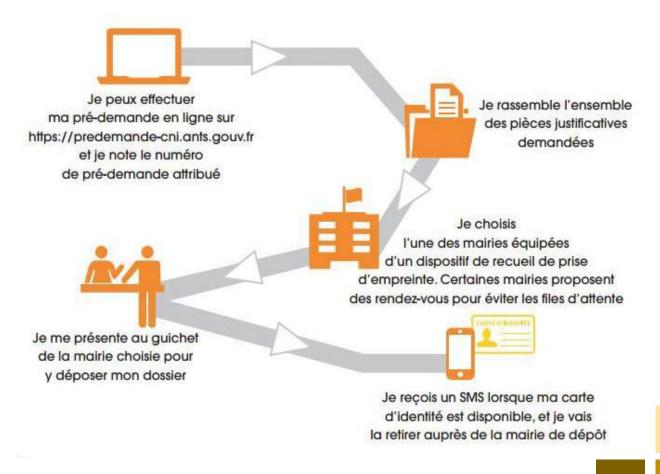
CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT - PERMIS DE CONDUIRE - CARTE GRISE

Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne?

- site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr
- site Internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- site Internet <u>www.service-public.fr</u>
- site Internet de la préfecture http://www.landes.gouv.fr/demarches-administratives-r240.html

Comment accéder à la télé-procédure?

- Depuis le domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ;
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles);
- Depuis un point numérique, situé à la préfecture ou à la sous-préfecture de DAX ;
- A la mairie de Pomarez



Des téléprocédures pour chaque besoin!

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire?

Les démarches liées au permis de conduire sont accessibles en ligne sur www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

- Connectez-vous gratuitement au site de l'<u>ANTS</u>. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les <u>points</u> <u>numériques</u> de la préfecture, de la sous-préfecture de Dax ou à la mairie de POMAREZ sont à votre disposition.
- Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

Liste des démarches ouvertes à la télé-procédure :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens :
 - o primo-accédant;
 - o extension de catégorie.
- demande de titre en cas de :
 - réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation);
 - o vol;
 - o perte;
 - o détérioration;
 - o expiration de sa durée de validité;
 - o changement d'état civil;
 - o validation de titre ou diplôme professionnel;
 - o conversion de brevet militaire.

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules?

- Connectez-vous gratuitement sur https://immatriculation.ants.gouv.fr/. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques de la préfecture, de la sous-préfecture de Dax ou de la mairie de POMAREZ sont à votre disposition.
- Ou bien ayez recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport?

- Les mairies équipées de dispositifs de recueil vous accueillent. Consultez la liste des communes landaises équipées sur https://passeport.ants.gouv.fr/
- Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande sur https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nation ale-d-identite-CNI:
- Les mairies volontaires non équipées de dispositifs de recueil peuvent vous conseiller voire vous accompagner pour effectuer une pré-demande en ligne.

Séance du 4 juillet 2017

CRÉATIONS DE POSTES

Plusieurs agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité de créer les postes permanents ci-dessous :

Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (27.5 h/s)

La Mission Locale des Landes a informé jeudi dernier de l'acceptation par l'Etat du renouvellement du contrat Emploi Avenir de Clément AUZEMERY. Celui-ci, qui continuera de bénéficier des aides de l'Etat au même taux, est renouvelé pour une période de deux ans à compter du 1er juillet 2017.

RAPPORTS 2016 DU SIAEP DES ESCHOURDES

Eau potable

L'assemblée prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le service d'adduction d'eau potable des Eschourdes, adopté par le comité syndical lors de son assemblée générale du 30 juin dernier. Il ressort notamment de celui-ci :

- Un prix au m³ pour une consommation de 120 m³- de 1.52 € TTC, soit une facture globale de 182.56 € TTC (contre 180.51 € en 2015),
- Des taux de conformités des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, de 100 %, tant pour la microbiologie que pour les paramètres physico-chimiques
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 88 % (contre 78 % en 2015)
- Un rendement du réseau de distribution de 75.9 %
- Un indice linéaire des volumes non comptés de 2.4 m³/km/jour
- Un indice linéaire de pertes en réseau de 2.3 m³/km/jour
- Un taux moyen de renouvellement des réseaux de 0.60 %
- Un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80 %

Afin de limiter les casses sur les canalisations, Monsieur le Maire précise le remplacement, tout dernièrement, du système de désinfection au chlore, par du chlore gazeux injecté à la station mais également en plusieurs points du réseau. Il ajoute que, face à la menace terroriste, le plan Vigipirate renforcé impose à l'exploitant un doublement de la dose de chlore normale.

<u>Assainissement non collectif</u>

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le service d'assainissement non collectif du syndicat des Eschourdes, établi pour la première fois au titre de cet exercice. Ce service a pour mission le contrôle des assainissements non collectifs des onze communes du syndicat adhérentes, assuré par GH2P dans le cadre d'une prestation de service sur huit ans et expirant en mars 2023. Il perçoit à ce titre une redevance semestrielle prélevée auprès de l'usager. Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif s'est porté sur 117 installations sur les deux dernières années, dont 75 sur 2016. Le service assure également, pour les particuliers qui le souhaitent, la vidange de leurs fosses septiques et de leurs bacs à graisse.

Suite séance du 4 juillet 2017

PLAN ZÉRO PHYTO: DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE MATÉRIEL (VOLET 2)

Monsieur le Maire soumet le devis de matériels qu'il conviendrait d'acheter pour l'entretien des espaces publics communaux, l'usage de produits phytosanitaires étant interdit depuis le 1er janvier dernier. Celui-ci d'un montant total de 22 725 € H.T. comprend :

- → Une brosse de désherbage équipée d'une brosse dure 4 900 €
- → + Une brosse semi dure 300 €
- → Un désherbeur à air chaud pulsé 2 190 €
- → Une débroussailleuse avec couteaux contre rotatif 585 €
- → Une balayeuse traînée 14 750 €

Une subvention de 70 % est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et de 9.20 % auprès du Conseil Départemental, engagés tous deux dans cette démarche ZERO PHYTO, ainsi qu'une dérogation pour un achat avant l'octroi des subventions, celle-ci ne préjugeant pas cependant des décisions prises par ces instances. Aussi la commande de la balayeuse ne sera passée qu'après accord de subventions.

PROPOSITIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire fait part des propositions de maîtrise d'œuvre du bureau Partec'Etud relatives à :

- l'isolation des bâtiments de l'école et chauffage des toilettes extérieures : 8 237 € H.T. pour une enveloppe de travaux estimée à 100 000 € H.T.
- l'aménagement d'une cuisine à la salle du Belvédère : 4 785 € H.T. pour une enveloppe de travaux estimée à 50 000 € H.T.

Alain GARBAY pense qu'il serait plus judicieux, vu le montant de l'investissement d'une cuisine à la salle du Belvédère, de construire une nouvelle cantine dans l'enceinte scolaire, à l'arrière de l'école, après déplacement des jeux existants vers le stade, ce qui aurait aussi pour avantage de libérer les locaux de restauration actuels et de les destiner à l'usage seul des associations et des particuliers. Pour Monsieur le Maire cette solution sera plus onéreuse, précisant que l'on sera toujours tributaire de mise à disposition de la salle des associations plusieurs mois dans l'année. Cette proposition mérite quand même une réflexion, sachant que cette construction pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental. Aussi une réunion de la Commission Bâtiments sera prochainement programmée pour en discuter. Il sera demandé au bureau Partec'Etud de revoir sa proposition pour les travaux de l'école en excluant le chauffage des toilettes -abandonné dans l'immédiat-, celles-ci pouvant être intégrées au sein de la nouvelle cantine si ce projet se concrétisait. De même il n'est pas donné suite pour l'instant à la proposition de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une cuisine à la salle du Belvédère.

DEMANDE D'ACQUISITION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant du propriétaire du logement à l'angle de l'impasse du Lion d'Or et de la rue de la Mairie pour l'acquisition d'une partie de trottoir. En effet ce dernier met en vente son habitation et un acquéreur potentiel serait intéressé à la condition cependant d'acquérir également la partie de trottoir pour clôturer son devant de porte. Les élus sont favorables sur le principe dans la mesure où la circulation des piétons ne saurait être entravée, étant précisé qu'un déclassement du domaine public sera certainement préalablement indispensable. Un prix de vente de 10 € le m² est fixé, frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Mr le Maire propose de profiter de cette occasion pour mettre à la vente, dans les mêmes conditions, la partie communale clôturée, coté impasse du lion d'or, déjà utilisée par deux propriétaires, dont le demandeur. L'assemblée donne son accord. Les propriétaires concernés en seront informés.

PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys projette de créer, avant l'instauration du PLUi, une zone d'activités économiques communautaire en prolongement de celle communale sur la route de la Gare. La SATEL a ainsi été missionnée pour une étude. Monsieur le Maire précise que la communauté rencontrera les propriétaires de la zone concernée pour une proposition d'achat.

Suite séance du 4 juillet 2017

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part du concert OCTOFOLIES donné le 22 juillet prochain par la fratrie GUILHEM-DUCLEON. Tous les élus y sont conviés.
- Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un orgue par l'association « Les Amis de l'église » et la nécessité de construire une tribune. Le facteur d'orgues propose un nouvel orgue de 3 tonnes (au lieu de 12 pour le précédent) et d'en assurer le montage très rapidement si l'association est intéressée par l'acquisition, cette dernière ne pouvant toutefois s'engager qu'à la condition d'une construction de la tribune par la commune en 2018. L'association pourra y participer financièrement. L'assemblée donne son accord. Le bureau Partec'Etud devra revoir son étude, basée sur l'orgue de 12 tonnes, ce qui conduira à un nouveau chiffrage.
- Les élus prennent connaissance des deux scenarii proposés par les responsables de la Poste concernant l'évolution de l'amplitude horaire (30 h par semaine) du bureau situé sur la commune, à savoir :
- scenario 1:
 - o les lundis, mercredis et jeudis : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
 - les mardis : de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
 - les vendredis : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- scenario 2:
 - o les lundis, mercredis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
 - les mardis : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
 - les vendredis: de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Monsieur le Maire précise qu'un délai de deux mois est donné aux élus pour se prononcer sur l'un ou l'autre des scénarii. En l'absence de réponse le scénario 2 sera mis en place à compter de novembre prochain. Claire COURBAIGTS rappelle que lors de la venue des responsables de la Poste en conseil municipal, les élus avaient souhaité une ouverture jusqu'à 12 h 30 pour en faciliter l'accès aux personnes qui travaillent. Après discussion, les élus sollicitent une ouverture dans les conditions suivantes:

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30
- les mardis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30
- Ludovic NOUGARO précise qu'il est dans l'attente d'un devis de l'entreprise Bautiaa pour la reprise des eaux pluviales avenue du Marsan -en amont de l'habitation d'André SAINT-GERMAIN-d'une durée de deux jours, à réaliser d'ici fin juillet, avant l'intervention du Conseil Départemental pour l'enrobé de la chaussée.
- Monsieur le Maire fait le point des impayés sur la cantine scolaire : 4 360 € pour 21 familles étant redevables de sommes importantes, représentant un taux de 2,4 % d'impayés sur l'année.
- Monsieur le Maire informe de l'octroi d'une DETR d'un montant de 82 989 € pour l'installation d'une chaufferie bois pour les écoles et le hall.
- Isabelle PANDELES propose l'organisation d'une réception pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la fête des arènes, le 1er juillet.
- Suite à la demande de Jean-Jacques BARGELES, Monsieur le Maire précise que le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune est toujours en cours d'études par le Sydec, la Gendarmerie et le prestataire.

Séance du 1er août 2017

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DES ESCHOURDES

Les élus, à l'unanimité, acceptent la modification des statuts du Syndicat des Eschourdes portant sur le transfert du siège social au 38 impasse du Belvédère.

ACQUISITION TERRAIN SERIS A NOLIBOS

Suite à la demande de Me ROBIN, il convient de fixer, dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle auprès de la famille SERIS, le montant de l'indemnité d'éviction des fermiers, Mr et Mme DEYRIS Jean-Jacques, sa prise en charge par la commune étant convenue lors des négociations avec le vendeur moyennant 0.4352 € par m². Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité d'éviction en faveur de Mr et Mme DEYRIS Jean-Jacques à 306.38 € pour une surface de 704 m².

COUPE DE BOIS 2018

- Environ 260 stères du bois de chauffage 2017 ont été distribués, 195 stères restent à livrer chez les particuliers.
- L'assemblée approuve la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2018 soumise par l'Office National des Forêts, portant sur les parcelles 1, 13 et 12 de la forêt communale (volumes estimés respectifs de 259, 408 et 205 m³).

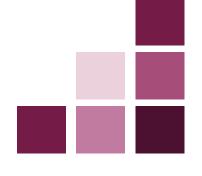
QUESTIONS DIVERSES

- Odile LAFITTE, Conseillère Départementale, a fait part en réunion de conseil communautaire de son mécontentement quant à la décision des élus d'AMOU et de POMAREZ d'accepter la fermeture de leur bureau de Poste un jour par semaine, celle-ci s'apparentant à un renoncement, de leur part, à la défense de ce service public. Le Conseil Municipal d'AMOU a demandé la réouverture du bureau de Poste le lundi après-midi. Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent revoir leur position. L'assemblée maintient sa proposition initiale d'ouverture du bureau de poste 5 jours par semaine, avec une fermeture le samedi.
- Monsieur le Maire fait part de diverses subventions octroyées :
 - → 7 839 € au titre du FEC 2017 (Fond d'équipement des communes) pour la réalisation des cheminements extérieurs du stade de rugby pour les personnes à mobilité réduite et de l'enrobé du parking
 - → 511 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'installation d'un espace numérique
 - → 13 500 € au titre des amendes de police pour la création d'une voie piétonne, route d'Orthez
 - → 21 336.26 € du Conseil Départemental dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois

Suite séance du 1er août 2017

QUESTIONS DIVERSES

- En raison de la suppression du tarif EJP le contrat de maintenance du groupe électrogène avec Eneria est réduit à un seul passage par an, soit un montant de 1 068.20 € (au lieu de 2 200 € pour deux passages), l'option de l'astreinte n'étant pas retenue.
- Monsieur le Maire fait part de la réponse de Line RENAUD, contactée en avril dernier, concernant le décor du Moulin Rouge, peint par Théobald BOUNINE, pour sa venue à POMAREZ en 1973, décor qu'elle aurait repris, selon nos informations, dans son programme du Casino de Paris : « Votre lettre m'a émue profondément. Je me souviens de POMAREZ comme si c'était hier, merci de m'en avoir rappelé la date. Jamais je n'oublierai cet accueil... Je ne me souviens plus du décor (si vous pouviez retrouver des photos de ce passage dans votre ville, ça m'intéresserait)... en 1976, j'ai repris le casino de Paris avec « Paris Line ». Les décors dans cette revue ont tous été conçus et réalisés par un artiste italien. Merci pour ce beau souvenir. »
- Le logement communal, rue de la gendarmerie, libéré par Séverine Hadan, sera reloué fin août début septembre.
- Philippe LAGUILHON-MAGENDIE est titularisé dès ce 1er août sur le poste d'adjoint technique.
- A la demande de Véronique GUILHORRE, la commission Personnel se réunira le 16 août à 20 h 30. Elle sollicite également le nettoyage des velux de l'école de musique. Une nacelle étant indispensable, il sera demandé aux Services Techniques de le prévoir quand ils en loueront une pour leurs besoins.
- Jérôme ROBILLARD informe que la réparation du portail de l'école sera réalisée dans le cadre de la garantie de Bessellère.
- Suite à la demande de Jean-Claude HAYET, et après discussions, Mr le Maire convoquera par courrier recommandé, Mr NOVA, pour des problèmes de salubrité de sa propriété, en plein centre du village.



Suite séance du 1er août 2017

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

La commission Personnel, dernièrement réunie, propose la création d'un poste d'adjoint technique sur la base de 12 h par semaine ainsi que l'ajustement, selon les heures réellement réalisées, des quotités horaires hebdomadaires de divers agents employés au sein de l'école et de la cantine. L'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique sur la base hebdomadaire de 12 h. L'agent sera nommé au 1er décembre après déclaration, au préalable, de la vacance d'emploi de ce poste auprès du Centre de Gestion.

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS NON COMPLET

A l'unanimité, les élus, acceptent de modifier, tel qu'il suit, les conditions d'emploi des agents ci-dessous :

Marie-France LAPEIRE : de 18 h à 24 h/s
 Stéphanie VALDEVIT : de 22 h à 24 h/s

- Evelyne DASSE et Véronique DUBEAUX : de 12 h à 16 h/s

La commission Personnel a rencontré lors d'une réunion de pré-rentrée les agents des écoles et de la cantine. Les nouveaux plannings leur ont été remis. A cette occasion, Corinne RUIZ est venue présenter les différents PAI (projet d'accueil individualisé) concernant les enfants atteints de troubles de la santé. Il a été signalé une tranchée non remblayée dans la cour de l'école. Désormais, dans un souci de sécurité, Myriam SEVELIN ne quittera plus la garderie pour accompagner les enfants à leurs activités personnelles. Il appartiendra aux éducateurs des différentes associations de venir directement les récupérer. Une formation aux premiers secours sera organisée à l'attention de ces agents.

Monsieur le Maire informe du départ de Caroline LARBERE de la collectivité et de sa demande relative à une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une durée d'un an à compter du 1er novembre 2017. Dans l'attente de l'embauche d'un agent pour la remplacer, le contrat de Benjamin LESPARRE pourrait être prolongé si nécessaire.

RENOUVELLEMENT CONTRAT RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

L'assemblée accepte la proposition d'APRIL relative à la reconduction, à l'identique, pour une année à compter du 1er janvier 2018, des contrats risques statutaires du personnel suivants : Agents relevant du régime CNRACL : taux de cotisation annuel de 6.29 % de la masse salariale Agents relevant du régime IRCANTEC : taux de cotisation annuel de 1.65 % de la masse salariale

Séance du 5 septembre 2017

CONCESSIONS DE CHASSE

Les baux de concession de chasse à la palombe dans la forêt communale signés en 2014 viennent d'expirer au 31 août. Monsieur le Maire précise que certaines concessions sont situées dans une zone concernée par des mesures de compensation environnementale, avec une interdiction de palombière notamment, et ne peuvent de ce fait être renouvelées. Il rappelle que ces mesures ont été instaurées par convention tripartite entre la commune, l'ONF et TIFG suite à l'obtention –par arrêté inter préfectoral- d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales et végétales protégées ainsi que d'habitats d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction par TIG d'une canalisation de gaz sur l'axe LACQ-LUSSAGNET.

Vu l'accord de plusieurs concessionnaires quant à un renouvellement, considérant qu'une nouvelle concession (poste 18) peut être donnée sur la parcelle 9 de la forêt communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les concessions de chasse ci-dessous pour une durée de trois ans commençant à courir à compter du 1er septembre 2017 et moyennant une redevance annuelle de 30 € :

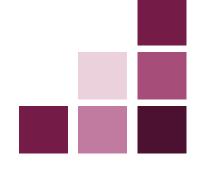
- Poste n° 1: Mr Jean-Christophe LACOSTE
- Poste n° 2 : Mr Sylvain PARNAUT
- Poste n° 3 : Mr Jean DULAU
- Poste n° 15 : Mr Yves CASTAGNET
- Poste n° 16 : Mr Yves LATAPPY
- Poste n° 17 : Mrs Henri GARBAY et Jean-Jacques LAMAISON
- Poste n° 18 : Mr Patrick LAFARGUE

Les postes de chasse n°6, 7, 8 et 9 demeurent vacants et ceux numérotés 4, 5, 10, 11, 12, 13 et 14 sont supprimés.

REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Les propositions des divers imprimeurs pour l'édition des bulletins municipaux sont communiquées (Copytel, Barrouillet, Sud-Ouest Service, Moulia et Castay).

Mr le Maire précise que le coût de l'impression en interne est de l'ordre de 1 349 € (charges de personnel non comprises), légèrement inférieur de 100 €. L'assemblée décide en conséquence de l'édition des bulletins par un imprimeur. Isabelle PANDELES recontactera COPYTEL et BARROUILLET, qui présentent les meilleures offres -1 466.40 € pour le premier, 1 159.20 € ou 1 419.60 € pour le second- pour une proposition sur la base de 780 exemplaires avec un grammage différent.



Suite séance du 5 septembre 2017

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE

Comme les années passées, l'assemblée accepte de verser pour l'année 2017 une indemnité de conseil, au taux de 100 %, au comptable du Trésor. Celle-ci s'élève à 508.79 € (brut).

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire soumet une proposition de vente d'une partie des espaces verts contiguës à l'enclos de trois propriétaires riverains au lotissement Nolibos II, suite à la demande de l'un d'entre eux. Les surfaces vendues seraient de l'ordre de 170 m² chacune. Après discussion, l'assemblée fixe les modalités de vente à 10 € le m², frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs. Ces conditions seront soumises aux trois propriétaires concernés.
- Mr le Maire informe de la location du logement au 13 rue de la Gendarmerie à Audrey LASSERRE; ses deux filles seront scolarisées à POMAREZ.
- Suite aux décisions de la Commission Bâtiments lors de sa dernière réunion, Mr le Maire informe de l'acceptation des propositions de maitrise d'œuvre du bureau Partec' Etud pour les opérations suivantes :
 - → Aménagement d'une cuisine à la salle du Belvédère : 4 785 € H.T. (pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 50 000 € H.T.)
 - Rénovation des menuiseries extérieures, sanitaires, ravalements de l'école primaire : 8 237 € H.T. (pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 100 000 € H.T.)
- Le règlement de l'accueil péri-scolaire 2016/2017 est repris, les intervenants 2017/2018 étant Myriam SEVELIN (Bafd), Amélia DE BARROS (Bafa), Véronique DUBEAUX (Bafa) et Evelyne DASSE.
- A l'initiative de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme cantonal, des animations en soirée, entre 18 h et 22 h , sous la forme de théâtre de rues, sont proposées aux communes volontaires. Coût 350 €. Les élus acceptent d'en accueillir une sur Pomarez.
- Vu les devis reçus relatifs à une sauterelle agricole de 10 m pour le chargement des granulés de bois de la chaudière des écoles et du hall des sports, la proposition de Pôle Agri, mieux-disant, est acceptée pour un coût de 14 415 € H.T.

Séance du 3 octobre 2017

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu la délibération de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys en date du 14 septembre 2017, sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée approuve comme suit (14 voix Pour – 1 abstention Joëlle LAGOUARDETTE) la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes :

- Rajout de la compétence obligatoire à effet du 1er janvier 2018 :
 3°: Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. La communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte pour l'exercice de cette compétence sans consultation préalable des communes membres.
- Mise en conformité rédactionnelle des compétences optionnelles avec création d'un document distinct des statuts regroupant la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes :
 - 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - 2. Politique du logement et du cadre de vie
 - 3. Création, aménagement et entretien de la voirie
 - 4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - 5. Action sociale d'intérêt communautaire.

Mr le Maire précise qu'une taxe sera prochainement instaurée sur le Foncier Bâti pour le GEMAPI. Suite aux interrogations d'Alain GARBAY sur le devenir du Syndicat des Arrigans, Jean-Claude HAYET précise que cette collectivité, à but touristique, ne rentre pas dans le cadre de la compétence GEMAPI.

TRANSFERTS DE CHARGES 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 septembre 2017 qui dresse comme suit le montant par commune des charges transférées en 2017 :

COMMUNES	Population 2017	Charges transférées au 31/12/2015	+	Nouveau transfert de charges Voirie 2015-2016		Transfert de charges 2017
AMOU	1 586	117 460,08 €	*	5 823,85	*	123 283,93 €
ARGELOS	174	10 856,35 €	*	638,93		11 495,29 €
ARSAGUE	387	18 584,69 €		1 421,08	-	20 005,77 €
BASSERCLES	143	7 173,93 €	+	525,10		7 699,03 €
BASTENNES	267	15 229,85 €	+	980,43		16 210,29 €
BEYRIES	121	5 698,27 €	346	444,32	=	6 142,58 €
BONNEGARDE	303	17 178,29 €		1 112,63		18 290,92 €
BRASSEMPOUY	287	28 998,51 €	+	1 053,87	-	30 052,38 €
CASTAIGNOS SOUSLENS	410	22 245,80 €		1 505,53		23 751,33 €
CASTELNAU CHALOSSE	625	31 618,51 €	*	2 295,02	=	33 913,53 €
CASTEL-SARRAZIN	551	25 924,24 €	+	2 023,29	·	27 947,53 €
DONZACQ	486	25 427,67 €	*	1 784,61	=	27 212,28 €
GAUJACQ	454	26 225,84 €		1 667,10	=	27 892,94 €
MARPAPS	143	7 592,28 €	*	525,10		8 117,38 €
NASSIET	360	18 028,23 €	+	1 321,93	=	19 350,16 €
POMAREZ	1 556	90 879,09 €	4	5 713,68	=	96 592,77 €
Montant total	7 853	469 121,63		28 836,48		497 958,11

Suite séance du 3 octobre 2017

PLUI: RÈGLES DE DENSIFICATION:

Suite à l'étude des scenarii démographiques au sein de la communauté de Communes par le Cabinet URBAM, missionné pour la réalisation du PLUi, 110 logements seraient nécessaires sur 10 ans sur notre commune, soit une surface constructible de 12,75 ha.

Vu la proposition de la Commission Urbanisme, la liste des dents creuses (au nombre de 54, représentant une surface de 4 ha 40, recensées par le Cabinet URBAM est diminuée et ramenée à 16 propositions.

Les dents creuses non retenues étaient notamment des terrains très pentus, enclavés ou dont la construction est prochaine.

Les élus examinent le zonage, principalement réduit aux surfaces U et AU, proposé par l'équipe URBAM, soit une surface de 15 ha 72, Jean-Claude HAYET soulignant que ce zonage est volontairement plus généreux (de l'ordre de 2 fois les besoins) en surface constructive pour laisser « le choix » de trouver le meilleur zonage. Sur proposition de Mr le Maire et après discussion, l'assemblée décide de supprimer les projets des 3 zones 1AU suivantes : au lieu-dit Bos pour 1 ha 71, au lieu-dit Lestage/Bos pour 2 ha et au lieu-dit Nicaise pour 0 ha 60. Il est également décidé de reprendre le tracé actuel de la zone 1AU pour le lotissement de Poursicam ainsi que la zone Ub existante derrière les arènes et d'intégrer à cette dernière les deux parcelles contiguës projetées en terre agricole, cette surface supplémentaire étant compensée par une suppression équivalente au niveau de la zone 1AU de 8 ha 50 prévue aux lieux-dits Monet de Bayle et Lasserre.



Suite séance du 3 octobre 2017

La Commune s'est engagée dans deux lotissements. Des privés en projettent également. Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de s'assurer de leur réalisation rapide.

Le Cabinet URBAM sera interrogé lors de sa réunion prochaine en mairie sur les possibilités de construction, en zone Ub, dans les espaces non identifiés en dents creuses ainsi que sur l'incidence des futurs lotissements sur la surface constructible dans le PLUi.

SANITAIRES HALL DES SPORTS

Vu l'analyse des offres réalisée par le bureau Partec'Etud à POMAREZ, l'assemblée retient les entreprises suivantes, pour une montant global de 24 579.79 € H.T., soit un rabais de l'ordre de 10.53 % par rapport à l'estimation :

Lot nº 1: Démolitions - maçonnerie - carrelages

Sarl LESCA: 9 933.20 € H.T. Lot n° 2: Menuiseries intérieures

Eurl LEHERICY: 5 373 € H.T. (option de 180 € comprise)

Lot n° 3 : Plafonds suspendus AQUITAINE ISOL : 919 € H.T. Lot n° 4 : Sanitaire - VMC

Sarl FOURNADET: 4 696.66 € H.T.

Lot n° 5: Electricité

Sarl ENERGIES 40: 2851 € H.T.

Lot nº 6: Peintures

COULEURS RENOV': 806.93 € H.T.

PERSONNEL: CONTRATS SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part du renouvellement pour un mois du contrat de Benjamin LESPARRE et du recrutement, pour pourvoir au remplacement d'un agent indisponible, de Andoni ELISSONDO, pompier volontaire, du 1^{er} octobre au 31 décembre, dans l'attente de son engagement dans l'armée au 1^{er} janvier prochain.

Il rappelle la mise en disponibilité de Caroline LARBERE et ajoute qu'il a été saisi d'une demande similaire par Thierry SAINT-JEAN, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2017. Face à ces départs inattendus de deux éléments du service technique, la Commission Personnel se réunira prochainement. Rôles et missions de chaque agent seront à définir clairement pour l'avenir. Après s'être entretenu avec eux, Mr le Maire précise que Benoît LARRERE serait d'accord pour reprendre le poste de responsable des espaces verts et Guy SOUSSOTTE, pour assurer la planification du travail du service. Aussi il n'envisage pas de recruter un nouveau responsable, précisant que les travaux pointus seront confiés aux entreprises dans le cas où les agents ne seront pas en mesure de les réaliser. Sur sa proposition, les élus acceptent de lancer une candidature pour un poste d'ouvrier polyvalent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

BAIL PARCELLE COMMUNALE

L'assemblée décide de solliciter la SAFER pour une convention de mise à disposition de la parcelle agricole communale au lieu-dit « Frété », dite « parcelle du curé », un repreneur étant déjà sur les rangs.

Suite séance du 3 octobre 2017

ACQUISITION IMPASSE DE RATBIEILH

Mr le Maire rappelle les tractations convenues avec les représentants de l'indivision RIBET dans le cadre de la réalisation par celle-ci d'une voie pour la desserte de locaux professionnels au lieu-dit « Ratbieilh ». Sur la proposition de Mr le Maire l'assemblée décide d'acquérir auprès de l'indivision RIBET, moyennant l'euro symbolique, l'impasse de « Ratbieilh » cadastrée section A n° 1237, d'une contenance de 8 a 93 ca.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus prennent connaissance du projet de règlement du lotissement de « Poursicam » établi par le Cabinet ARGEO et examiné dernièrement par la Commission Environnement. Après discussions, il est décidé de reprendre l'article sur les toitures tel qu'il figure dans le PLU et permettant notamment une toiture terrasse. Jérôme ROBILLARD demandera au géomètre d'apporter cette modification.
- Le programme d'actions 2018 estimé à 2 800 € H.T. et proposé par l'ONF, portant sur le débroussaillement manuel en vue du martelage et de l'exploitation en vente sur pieds de la parcelle 1, est accepté.
- Les imprimeries BARROUILLET et COPYTEL ont été retenues pour l'impression, l'une pour le prochain bulletin municipal, l'autre pour celui des associations, leurs conditions financières étant sensiblement identiques. Isabelle PANDELES ajoute que par la suite cette prestation sera confiée à la meilleure des deux selon la qualité et les conditions d'exécution de cette première impression.
- Une réception sera donnée le 03 novembre en soirée en l'honneur de Marie-Christine DAILLENCQ qui a fait valoir ses droits à la retraite, ainsi que de Patricia LABASTE et de Benoît LARRERE, qui se verront décerner la médaille départementale et communale du travail.
- Jérôme ROBILLARD évoque un problème récurrent de débit aux douches des vestiaires du rugby. Il demande que la fiche technique du cumulus soit recherchée.
- Mr le Maire, Jérôme ROBILLARD, David BESSELLERE et Thierry SAINT-JEAN ont finalement convenu la mise en place, côté maternelle et garderie, d'un portillon pour les passages individuels, le grand portail étant réservé aux passages en masse. Celui-ci devrait être opérationnel à la rentrée de Toussaint.
- Maryse DUPRAT fait part d'une demande de fourniture d'un panneau d'affichage pour la Section Pétanque. Avis favorable.

Une nouvelle association voit le jour ! Pomarez, arènes et traditions Sauvegarde de la mémoire coursayre



La réouverture de nos arènes rénovées, a donné l'opportunité à Pomarez d'organiser une grande fête suivie d'une semaine d'exposition, du 1 au 8 juillet.

L'idée germe dans la tête de notre Maire, avec la complicité de quelques membres du Conseil Municipal. Telle « la belle au bois dormant » elle s'éveille, s'épanouit et conquiert de nouveaux adeptes.

Faire vivre nos arènes, conserver notre patrimoine autour de la course landaise et de nos traditions. Bel objectif permettant de rassembler, dans un même projet, les compétences des Pomaréziens et l'appui de nombreuses associations.

Pour un « coup d'essai, ce fût un coup de maître ». Près de 1200 visiteurs se sont émerveillés à la découverte des trésors confiés par les familles coursayres de Pomarez.

Après un tel élan, il fallait maintenir la flamme. Une trentaine de bénévoles s'est constituée en Association ce 6 octobre 2017. Enregistrée en préfecture le 24 octobre.

L'Association POMAREZ ARÈNES ET TRADITIONS a pour objet : la conservation et la promotion de la course landaise et de nos traditions autour de nos arènes.

VOUS DÉTENEZ DES PHOTOS, DES OBJETS OU DES AFFICHES. VOS ARCHIVES ET GRENIERS CACHENT, PEUT-ÊTRE, DES TRÉSORS. NE LES JETEZ PAS SANS NOUS CONSULTER. SACHEZ EN **OUE** NOUS **POUVONS ASSURER** CONSERVATION. REPRODUCTION. LA N'HÉSITEZ **PAS** À **NOUS CONFIER** SOUVENIRS. DÉPOSEZ VOS TROUVAILLES EN POMAREZ. **MAIRIE** DE

Ce 28 octobre, à l'invitation de Claude Lasserre et de son conseil, une centaine de bénévoles fêtaient leur succès au restaurant scolaire, et, dans la foulée, le président recueillait une trentaine de nouveaux adhérents. Actuellement forte de plus de 50 adhérents, l'association peut rêver de conquêtes de » nouveaux territoires »!

Par une structure d'accueil aux touristes, avec vidéoconférences, visite des arènes et torils, exposition de photos et trophées, il s'agit d'expliquer la tauromachie, ses origines, son histoire, ses variantes dans le monde.

POMAREZ ARÈNES ET TRADITIONS avait déjà rassemblé 1200 coursayres, avant d'exister en droit et, dès le 9 octobre, elle recevait 105 dames « Patchwork » venues découvrir nos arènes, parrainées par Claudette Darrigol, présidente locale.

Est-il possible de se dire Pomarezien sans s'intéresser au passé, au présent ou à l'avenir du village?

Venez nous rejoindre et adhérez à notre association Pomarez, arènes et traditions, Conseil d'administration fondateur : Francis Darmaillac, Maryse Duprat, Alain de la Tousche, Anne-Marie Destizons, Jean Pémartin, Michel Lahet, Danielle Campistron, Jean Dussarat, Jean-Claude Séverin.

Membre Honoraire : Monsieur le Maire, Claude Lasserre.

Renseignements et inscriptions à la mairie de Pomarez : 05 58 89 30 28

POMAREZ



DIMANCHE 03 décembre

Vente de pins de Noël Décoration du village

Tournée du village de 8h à 12h30

Pour un pin décoré devant votre maison, réservez au 07 80 34 53 60 avant le 01/12 (réservé aux personnes domiciliées à Pomarez)

Organisée par l'Association des parents d'élèves au profit de l'école publique de Pomarez

Ouvert à tous, participation libre

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique





POMAREZ

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2017

La municipalité de Pomarez organise cette journée pour la 20ème fois

L'urne pour les dons se trouvera dans la salle André Garbay 8 h45 : rendez- vous devant la salle pour le début des activités

9 H 00 ... RANDONNÉE PÉDESTRE sur 2 circuits : 3.5 km et 8 km. Prévoir gilet fluo

9 H 00... TOURNOI PÉTANQUE.

9 H 00... TOURNOI TENNIS « SUPER TIE BREAK ».

Inscription au 06.30.80.91.85

9 HOO ... TOURNOI TENNIS DE TABLE

Inscription au 06 87 30 07 93

10H00 à 12H00...JEUX POUR ENFANTS

10H00 à 13H00... MAQUILLAGE POUR LES ENFANTS.

10H30-11H30...GYM tendance cardio-latino (tonique et conviviale).

Pour chacune de ces activités Participation demandée : 3 euros MINIMUM Au profit du TELETHON

12 H 30 : REPAS DU TELETHON servi à la cantine

MENU : Garbure – Daube de boeuf– fromage – pâtisserie –vin / café Prix : 12 euros Pendant le repas : Jeu du jambon

16 H CONCOURS DE BELOTE dans la salle des fêtes



TOUTE LA JOURNÉE

BUVETTE – VENTE DE PÂTISSERIES « MAISON », CRÊPES, Merveilles, Pastis

Vente d'enveloppes « SURPRISES » <u>TOUTES GAGNANTES</u> :

Soins esthéticienne – Bons coiffure – Bons pizza Paniers gourmands - nombreux autres lots ... + TIRAGE AU SORT : GROS LOTS SURPRISES.

TOMBOLA MAILLOTS + places basket landes.

DATESAREIR

- Le 02 décembre : Concert de la Sainte Cécile par l'Harmonie de Pomarez
- Le 03 décembre : pose des pins dans le village par l'association des parents d'élèves.
 - Le 09 décembre : Téléthon avec jeux, repas, et concours de belote.
 - Le 04 janvier : don du sang
 - Le 11 février : à la salle des fêtes : théâtre
 - Le 11 février au hall : loto du basket
 - Le 17 février à la salle des fêtes : théâtre
 - Le 18 février au hall : marché des créateurs
 - Le 25 février au hall : loto basket